

PREFET DE LA REGION AQUITAINE  
PREFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Bordeaux, le 26 MARS 2012

**Relevé de décisions de la réunion du conseil maritime  
de la façade sud-atlantique du 6 mars 2012**

La deuxième réunion du conseil maritime de la façade sud-atlantique (CMF SA) s'est tenue le mardi 6 mars à Bordeaux sous la co-présidence du préfet de la région Aquitaine et du préfet maritime de l'Atlantique, dans le respect des conditions de quorum (57 membres présents et 5 membres représentés sur 80, quorum à 40). La liste des participants est jointe en annexe.

Les co-présidents ont ouvert la réunion en mettant en perspectives son ordre du jour : la finalisation de la gouvernance du CMF, l'insertion de ses travaux par le moyen des documents stratégiques de façade dans la stratégie nationale pour la mer et le littoral (décret du 16 février 2012), et enfin la progression de la mise en oeuvre du plan d'action pour le milieu marin dans le Golfe de Gascogne en application de la directive-cadre "stratégie pour le milieu marin".

**I. Approbation du relevé de décision** de la séance du CMF SA du 14/12/11.

Celui-ci est adopté après qu'une modification ait été apportée en fin de page 4, lire :  
« *Il existe un projet d'expérimentation **d'éolienne flottante** au large du Verdon.* ».

**II. Adoption du règlement intérieur du CMF SA**

Un projet avait été diffusé le 15 février avec la lettre d'invitation. Le préfet d'Aquitaine a ouvert les débats en proposant une composition de la commission permanente et en donnant aux membres l'occasion de réagir puis par une suspension de séance de finaliser leurs positions.

A l'issue, le règlement intérieur a été adopté à l'unanimité, avec une abstention (Monsieur Souliers). Il est joint au présent relevé de décision.

**III. Mise en place de la commission permanente**

a) Election des membres de la commission permanente.

Les différents collèges ont présenté leurs candidats (titulaires et suppléants) selon le nombre fixé par le règlement intérieur. L'assemblée plénière du conseil a procédé au scrutin à main levée. Le vote a établi l'élection des candidats proposés à l'unanimité.

b) Élection du président de la commission permanente.

Les élus, du fait de l'absence de certains d'entre eux, n'ont pas souhaité que soit procédé immédiatement à cette élection. Celle-ci a été reportée à la prochaine réunion du conseil. En application de l'article 9 du règlement intérieur, le préfet d'Aquitaine a établi que l'élu le plus jeune de la commission permanente assurerait temporairement cette présidence, en l'occurrence Monsieur Renaud LAGRAVE, qui l'a accepté.

c) L'arrêté inter-préfectoral constituant la commission permanente est joint au présent relevé de décisions.

#### **IV. Mise en oeuvre de la directive cadre "stratégie milieu marin"**

Trois présentations ont été faites en séance :

- La première, par la DIRM, a rappelé le cadre général du processus et son calendrier, puis a présenté la synthèse des contributions reçues sur le projet d'évaluation initiale.
- La deuxième, effectuée par la représentante du ministère de l'écologie (DEB) a présenté la définition du « Bon état écologique » et son cadre méthodologique,
- La troisième, par la DIRM, a expliqué le processus des « objectifs environnementaux et des indicateurs associés ».

Ces trois présentations sont mises à disposition des membres du CMF SA sur le site internet de la DIRM SA :

<http://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr>

*tout en bas de la page d'accueil, cliquer sur l'onglet "authentification" et entrer en login et mot de passe :*

CMF-SA-06-03-12 (login et mot de passe identiques).

La DIRM a enfin rappelé les dates et les lieux des trois réunions techniques décentralisées qu'elle organisait pour approfondir ces différents sujets avec les membres du CMF.

**V -** En clôture de séance, le préfet maritime de l'Atlantique a remercié les participants pour leur implication dans ces travaux et a annoncé que la prochaine réunion du CMF était prévue le mardi 10 juillet 2012 (matin) à Bordeaux.

Le préfet maritime de l'Atlantique  
Le vice-amiral d'escadre

Jean Pierre LABONNE



Le préfet de la région Aquitaine,  
préfet de la Gironde,

Patrick STEFANINI

